

PIREY
ARRÊTÉ
portant prolongation de l'arrêté 2021-118
au profit de l'entreprise Roger Martin

25480-2021-132

M. le Maire de PIREY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
VU la demande formulée par l'entreprise Roger Martin de réglementer la circulation du Chemin des Montboucons en date du 2 juillet 2021 ;
Vu la demande de prolongation formulée le 19 juillet 2021 ;
CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas débutés en raison des intempéries et afin de garantir la sécurité à hauteur du chantier ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er: Afin de réaliser les travaux de voirie, les dispositions de l'arrêté 2021-118 au profit de l'entreprise Roger Martin sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2021 inclus. Il n'est rien changé aux autres articles de l'arrêté susmentionné.

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents de l'Administration et des Collectivités Locales et poursuivie aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de PIREY

ARTICLE 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de PIREY
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le directeur du S.T.A.
- Monsieur le Directeur des Bâtiments et Infrastructures
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'ECOLE-VALENTIN
- M le Chef du service transport, GBM
- M le Chef du service gestion des déchets, GBM

Dont ampliation sera adressée à :

- *Monsieur le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs
- * Roger Martin

Fait à PIREY, le 20 juillet 2021
Le Maire,
Patrick AYACHE

